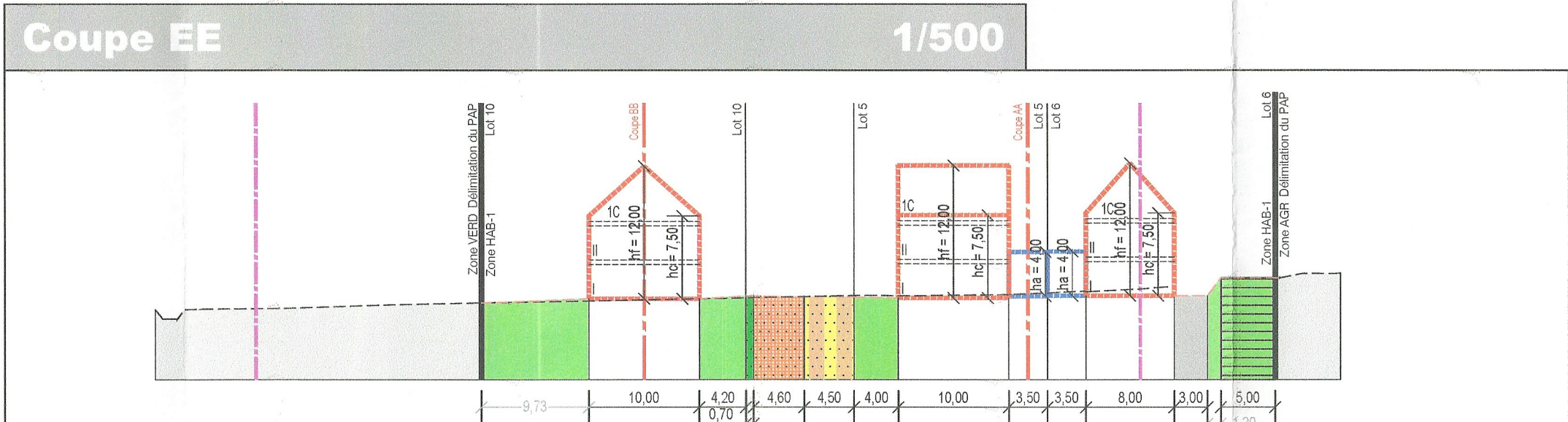
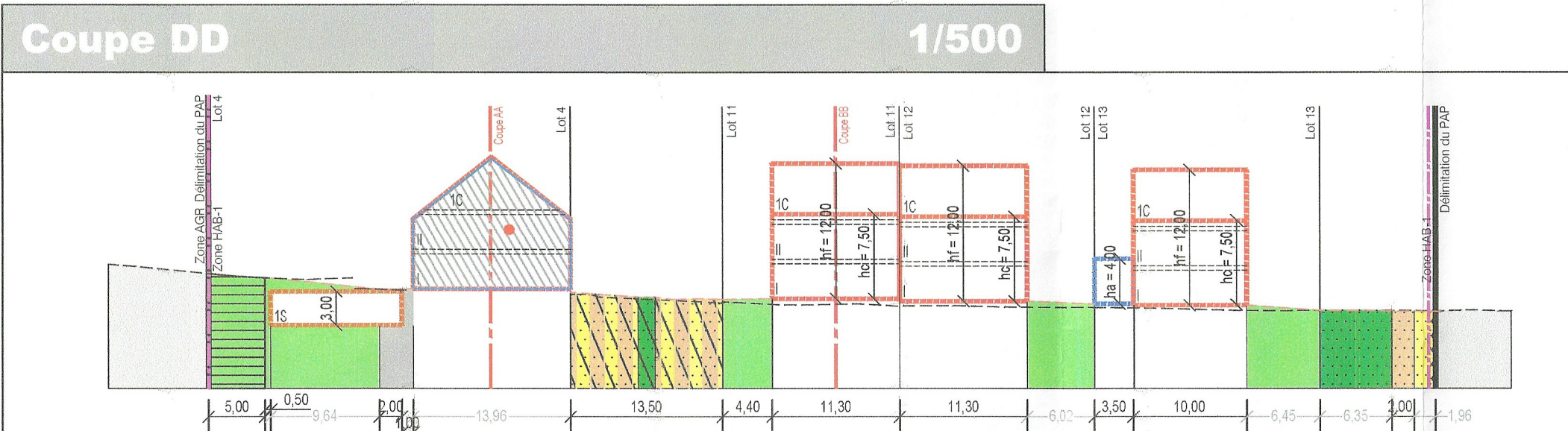
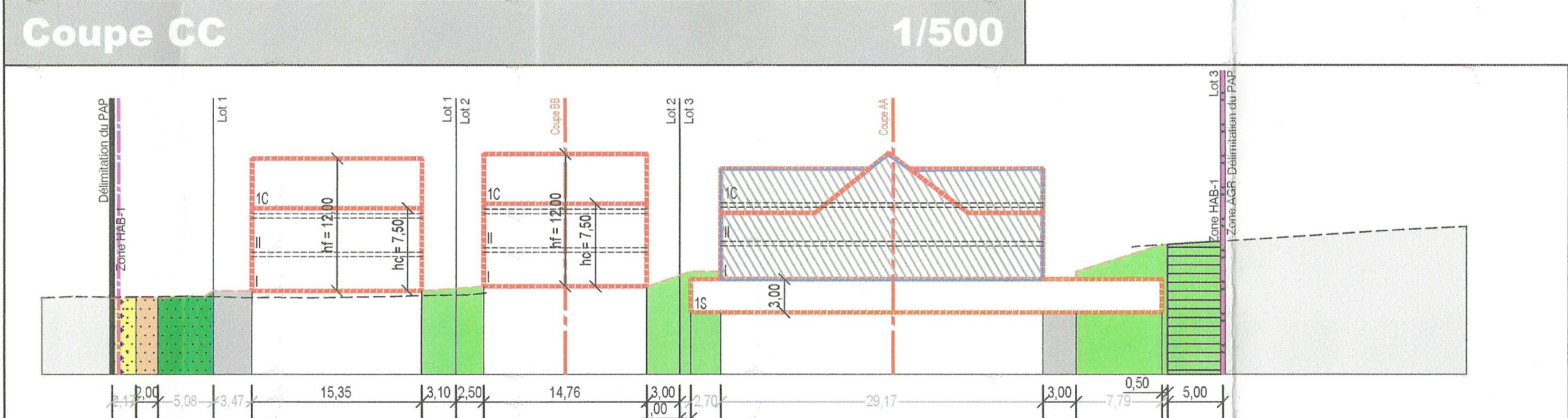
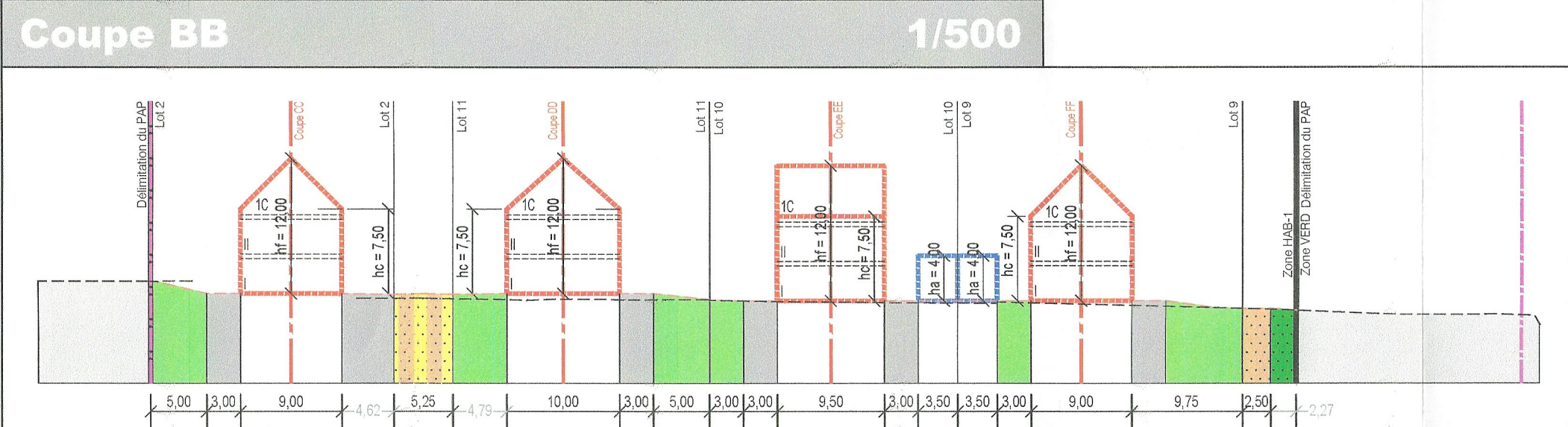
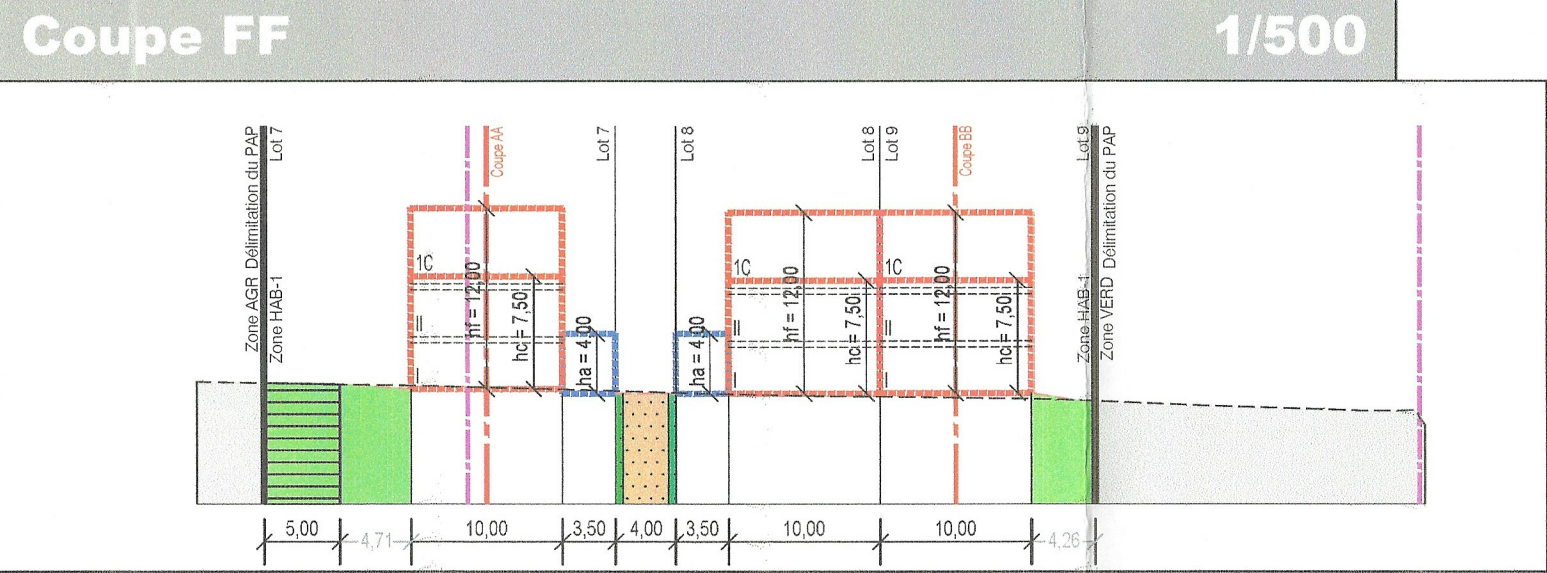
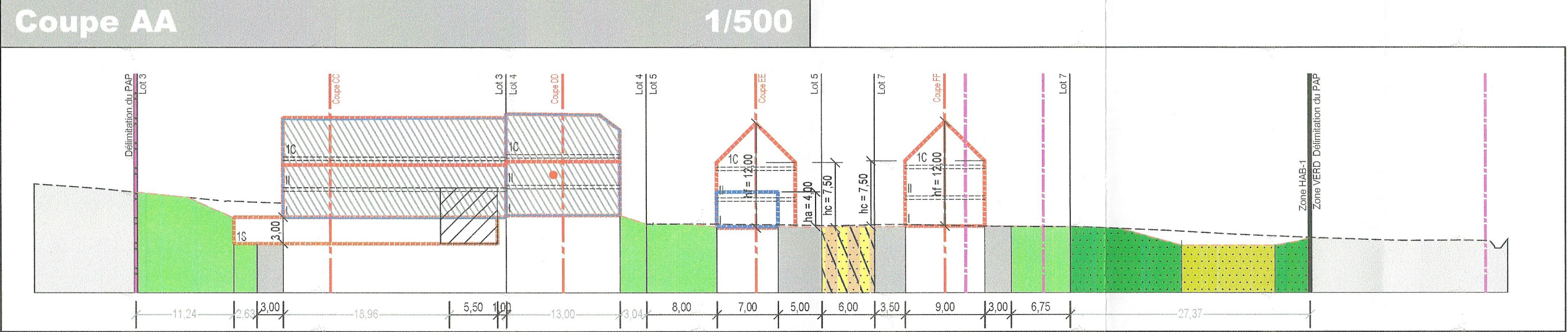




Légende

Légende-type du projet d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT		Surface du lot / îlot (ares)	
Surface d'emprise au sol (m²)	min	min	max
	max	min	max
Surface de scellement du sol (m²)	min	min	max
	max	min	max
Type de toiture	min	min	max
	max	min	max
Type, disposition et nombre des constructions		Hauteur des constructions (m)	

Délimitation du PAP et des zones du PAG

Délimitation du PAP selon mesurage officiel

Délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

Terrain existant

Terrain remanié

Nombre de niveaux

Nombre de niveaux pleins

Nombre d'étages en retrait

Nombre de niveaux sous combles

Nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

hc-x Hauteur à la corniche de x mètres

ha-x Hauteur à l'acrotère de x mètres

hf-x Hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

x-mi x maisons isolées

x-mj x maisons jumelées

x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

x-u x logements de type unifamilial

x-b x logements de type bifamilial

x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

tp Toiture plate

tx (Y% - Z%) Toiture à x versants, degré d'inclinaison

Orientement de la façade

Gabarit des immeubles (plans / coupes)

Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé

Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé

Alignement obligatoire pour dépendances

Limites de surfaces constructibles pour dépendances

Limites de surfaces constructibles pour constructions cadastrales

Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

Lot projeté

Lot existant

Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

min c%

Pourcentage minimal en surface construite brute à consacrer au logement par construction

max c%

Pourcentage maximal et minimal en surface construite brute de logement par construction

min y%

Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

Espace vert privé

Espace vert public

Aire de jeux ouverte au public

Espace extérieur pouvant être scellé

Voie de circulation motorisée

Espace pouvant être dédié au stationnement

Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne

Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

Arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver

Haie projetée / Haie à conserver

Muret projeté / Muret à conserver

Servitudes

Servitude de type urbanistique

Servitude écologique

Servitude de passage

Élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales

Canalisation pour eaux pluviales

Canalisation pour eaux usées

Fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications spécifiques

Végétation existante

Place à aménager

Bâtiments existants

Terrains appartenant au domaine public communal destinés au domaine public communal

Limite de propriété existante issue du mesurage cadastral

Canalisation pour eaux mères existante

Côtes et dimensionnement

Côtes et dimensionnement à titre indicatif

x-mj x maisons jumelées par dépendance

Niveau projeté pour la voirie

NB : L'emplacement des canalisations et le niveau de référence sont à préciser lors du dossier d'exécution

LOT 1		4,39 ares	LOT 2		4,38 ares	LOT 3		19,75 ares
-	128	-	318	-	305	-	545	-
270	1 - mi	-	1 - u	-	1 - u	944	1 - mj	-
t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	-	II+1C	-	II+1C	t2	hc - existant hf - existant	-

LOT 4		5,13 ares	LOT 5		3,45 ares	LOT 6		5,44 ares
-	188	-	461	-	220	-	110	-
319	1 - mj	-	1 - u	-	1 - u	243	1 - mjd	-
t2	hc - existant hf - existant	-	II+1C+1S	-	II+1C	t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	-

LOT 7		5,08 ares	LOT 8		2,87 ares	LOT 9		3,72 ares
-	89	-	220	-	220	-	92	-
190	1 - mi	-	1 - u	-	1 - u	200	1 - mj	-
t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	-	II+1C	-	II+1C	t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	-

LOT 10		5,36 ares	LOT 11		3,51 ares	LOT 12		4,21 ares
-	101	-	235	-	258	-	112	-
197	1 - mi	-	1 - u	-	1 - u	195	1 - mj	-
t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	-	II+1C	-	II+1C	t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	-

LOT 13		3,43 ares
-	89	-
194	1 - mi	-
t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	-

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
01	22/10/25	JAD	EGA	Adaptations partie graphique

Référence: 19346/PA1/30C
Le présent document appartient à ma décision
du: 01/05/2026
Le Ministre des Affaires Intérieures
Léon Gloden

Commune de Reckange
"Duerfstrooss"
à Pissange

Projet d'Aménagement Particulier
Modification Ponctuelle
Partie graphique - Version Coordonnée

BUREAU D'ÉTUDES
LSC
4, rue Albert Simon
L-5315 Contem
T (+352) 265 390-1
LSC360.lu

DESSINÉ PAR	JAD	DATE	01/07/2025
VÉRIFIÉ PAR	EGA	ÉCHELLE	1/500
CONTROLÉ PAR	Myriam HENGESCH	PHASE	MOPO
FICHER	P:\LSC360\2025\20250559-LSC360-SPL-URB-MOPO-PAP-Duerfstrooss_Pissange\04_Plan\04_Plan		
PLAN N°	LSC	20250559	URB PLAN 0001 PAP_COORD 01

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exécution des mesures l'entrepreneur est responsable. Si elles sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'études directement avant le début des travaux de construction. Toutes modifications non réalisées ne seront pas prises en compte.
2. Toutes les évolutions sont à réaliser selon les normes (CRTEBON...) et suivant la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à modifications et le bureau d'études se réserve le droit de les modifier.